

C-08-12-2025/02-3



et par delegation
Directrice Générale
des Services
Marie-Céline GESLIN

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 15/12/2025

SLOW

ID : 027-242700276-20251208-C15092025_02_3-DE

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice : **44**
Nombre de présents : **31**
Nombre de votants : **31**
Date de Convocation : **01/12/2025**

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Huit Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Danielle JEANNE, Sandrine BLONDEAU, Nielle GAUTHIER, Elise COUTURIER, Jeannick LAPEYRONNIE,

Messieurs David SIMONNET, Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Gérard THEBAUD, Bruno FRICHOT, Hubert LAMY, Christophe DUFLOT, Marc GARREAUD, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSEY, Ghislain HOMO, Christophe CAPELLE, Thierry LOTHON, Didier BAGOT, Marcel SAPOWICZ, Jacques HAPDEY, Max RONGRAIS, Dany BOUDET

Monsieur Nicolas MARTIN représentant **Monsieur** Stéphane GUERIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mesdames Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Laurence CLERET, Sophie JEHENNE

Messieurs Christian GOBERT, Didier MABIRE, Jean-Jacques CHEVALIER, Jérôme BRUXELLE, Serge BOURLIER, Philippe LEFORT, Bruno LEVEQUE, Jacques FAUVEL, Gérard MORIN

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES A LA COMMUNE DE CONCHES POUR LES LOCAUX

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que lors du vote du Budget Primitif 2025 avait été évoquées les fonctions de centralité exercées par la Commune de Conches qui gère à ce titre différents équipements utilisés par tous les habitants du territoire communautaire.

A ce titre, il apparaît pertinent de reconduire le principe adopté en 2024 par lequel la Communauté de Communes du Pays de Conches apporte une participation aux frais de fonctionnement de ces équipements (énergie, eau, maintenance, entretien, réparations, téléphone, assurances...) à hauteur de 50%, à savoir :

- Locaux de la Mesloterie
- Dojo – Tennis couverts
- Le V@l
- France Services/Tourisme pour les prestations ou contrats qui n'ont pu être transférés à la Communauté de Communes du Pays de Conches

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **Acceptent** le principe de participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Conches à la Commune de Conches, à hauteur de 50%, concernant les locaux précités, au titre des dépenses afférentes à l'exercice budgétaire 2025
- ↳ **Acceptent** le principe de passation d'une convention entre la Commune de Conches et la Communauté de Communes du Pays de Conches définissant les conditions de mutualisation de ces locaux.

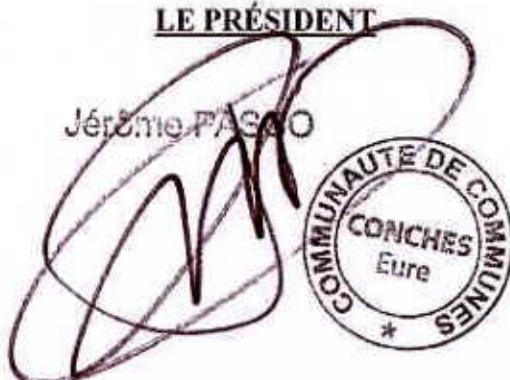
↳ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer la convention considérée ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le Onze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE PRÉSIDENT

Jérôme PASCO



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CONCHES
Eure